

L'accueil dans une structure en gestion privée

Les micro-crèches sont des structures d'accueil collectives privées, autonomes dans leur fonctionnement, indépendantes de la Ville. Elles ont une capacité d'accueil maximale de 10 places.

Micro-crèches Babybulle « Bulle de Rêve » et « Bulle de Neige »



Infos+ :

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
4, place Saint-Blaise
Tél. 01 85 53 06 93
microcrechebabybulle.fr



Micro-crèche Les Coloriés

Infos+ :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h
547, rue Saint-Honoré
carrieres@lescories.fr

Allo PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Deux centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental des Yvelines répondent aux besoins de la population carriéroise et assurent leurs missions d'accueil à Chanteloup-les-Vignes et Poissy.

Infos+ : 0801 801 078 - www.yvelines.fr

PMI de Chanteloup-les-Vignes

1, rue de l'Écho
(à côté de la Maison de la Petite enfance)
78570 Chanteloup les-Vignes

PMI de Poissy

2, avenue Fernand-Lefebvre
78300 Poissy



Soutien à la parentalité

Lieu d'Accueil Enfant-Parent (L.A.E.P.)

La Parent'aile

La Parent'aile est un lieu d'accueil gratuit et anonyme, sans inscription. Accueillis par une équipe de professionnelles de la petite enfance, vous pourrez exprimer vos besoins et vos attentes.

Pour les parents, c'est l'occasion de rencontrer d'autres adultes, de partager des expériences, trouver des réponses ou encore un temps de jeux avec leur enfant.

Pour les enfants, c'est un moment de partage, de jeux avec son parent et les autres enfants dans un espace sécurisé et adapté.

Infos+ :

Ouvert tous les jeudis de 15h à 17h
(en dehors des vacances scolaires)
589, rue de la Reine Blanche - Tél. : 01 78 63 72 32



Café des Parents

Venez partager le temps d'un café, un moment convivial, d'écoute, d'accompagnement et de soutien pour échanger sur vos situations du quotidien, vos interrogations, vos doutes, vos expériences, en tant que parents.

Infos+ :

Sur inscription auprès de la structure municipale dans laquelle est accueilli votre enfant

Infos + : Direction Petite Enfance

Pôle Michel-Colucci

124, avenue Maurice-Berteaux
78955 Carrières-sous-Poissy

Tél. 01 78 63 72 32

petite-enfance@carrieres-sous-poissy.fr
www.carrieres-sous-poissy.fr/petite-enfance

VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY



Service communication de Carrières-sous-Poissy - 2020 • 01 34 01 19 30. Ne pas jeter sur la voie publique.

Les accueils de la Petite enfance



WWW.CARRIÈRES-SOUS-POISSY.FR

Vous êtes parents ou futurs parents et vous recherchez un mode d'accueil

Confier son petit ou futur enfant est une décision très importante. Afin de vous guider dans vos démarches, la Ville de Carrières-sous-Poissy vous présente les différents modes d'accueil en lien avec votre situation, les structures existantes et les actions menées dans le cadre de la parentalité.

L'accueil dans les structures municipales

Deux types d'accueil proposés :

L'accueil régulier :

Il permet de répondre à un **besoin d'accueil fixe** allant de 1 à 5 jours hebdomadaires. Ce mode est proposé en priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent. Il peut être collectif ou familial. Ce rythme d'accueil fait l'objet d'une contractualisation entre la famille et la Ville. Il donne lieu à une facturation mensuelle.



L'accueil occasionnel :

Il a pour objectif de répondre à **des besoins d'accueils ponctuels** (sous réserve des places disponibles). Les jours et horaires sont décidés avec la responsable de la structure. Pour cet accueil, il n'y a pas de contractualisation entre la famille et la Ville.

Comment effectuer une demande ?

L'inscription se fait à partir du **5^e mois de grossesse**. Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur le site de Ville (Rubrique famille / Petite enfance / Modalités d'inscription) ou le retirer auprès de la Direction Petite enfance. Le dossier complet est à adresser par courriel à petite-enfance@carrieres-sous-poissy.fr ou à déposer à la Direction Petite enfance.

Comment sont attribuées les places ?

Vous avez effectué une pré-inscription en accueil régulier et/ou en occasionnel pour votre enfant. Cette dernière est étudiée en comité d'admission qui se réunit au minimum une fois par an (courant 1^{er} semestre de l'année civile). Cette instance est présidée par le Maire ou l'Elu(e) en charge de la Petite enfance, en présence de la Direction Petite enfance et des Directrices des structures.

En cas d'acceptation, un courrier confirmant l'attribution vous sera adressé vous précisant les modalités administratives à suivre et vous informant de la structure dans laquelle votre enfant sera accueilli, sous réserve d'aucun changement de situation depuis la demande initiale.

En cas de réponse négative, un courrier vous est également adressé vous informant du maintien de votre dossier de pré-inscription en liste d'attente sous réserve de retourner le coupon réponse dans les délais impartis.

L'admission se fait :

- De façon anonyme,
- Dans l'ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente,
- En fonction des places disponibles correspondant à la tranche d'âge de l'enfant.

En savoir plus sur les structures municipales :

Multi-accueil Les Pitchouns

- Accueil de 25 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
126, rue Alexis-Quennet

Multi-accueil Les Bambins

- Accueil de 20 enfants les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 19h
152, rue des Écoles



Multi-accueil Les Chatons

- Accueil de 20 enfants (dont 10 places réservées à la Ville) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
68, route d'Andrésy

Multi-accueil Les Moussaillons

- Accueil de 41 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
29, rue de la Senette



Crèche familiale Les P'tits Lutins

- 45 enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 7h et 19h au domicile de leur assistante maternelle référente
Pôle Michel-Colucci - 124, avenue Maurice-Berteaux

Halte-Garderie 1,2,3 Copains

- Accueil occasionnel de 10 enfants du lundi au vendredi de 13h45 à 17h15 (hors vacances scolaires)
Pôle Michel-Colucci - 124, avenue Maurice-Berteaux

Infos+ :

Tél. 01 78 63 72 32
petite-enfance@carrieres-sous-poissy.fr
www.carrieres-sous-poissy.fr/petite-enfance



L'accueil en libéral

L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

Il/elle accueille un ou plusieurs enfants à son domicile. Il/elle bénéficie d'un agrément délivré par le Conseil Départemental des Yvelines. Les parents sont employeurs, établissent le contrat et rémunèrent l'assistant(e) maternel(le).

Le Relais Assistants Maternels (R.A.M.) Les Frimousses

Si vous souhaitez employer un(e) assistant(e) maternel(le), le R.A.M. vous accompagne dans les démarches administratives liées à la fonction de particulier/employeur. Il vous propose également des matinées récréatives pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles. Le R.A.M. est un service municipal gratuit.

Vous êtes un(e) assistant(e) maternel(e) agréé(e) par le Conseil Départemental des Yvelines et vous souhaitez rencontrer d'autres professionnelles, inscrivez-vous auprès de la responsable du R.A.M. afin de participer avec les enfants accueillis, gratuitement en matinée sur réservation à différents ateliers... Permanence administrative tous les après-midis (excepté le mardi) de 14h à 17h sur rendez-vous.

Infos+ :

Pôle Michel-Colucci - 124, avenue Maurice-Berteaux
Tél. 01 78 63 72 55 / 06 13 43 50 59
ram@carrieres-sous-poissy.fr - www.carrieres-sous-poissy.fr

La Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M.) Baby Smile

Des assistantes maternelles libérales agréées par le Conseil Départemental des Yvelines accueillent les enfants selon vos besoins.

Infos+ :

30, allée des Moineaux
Tél. 06 76 27 49 67 / 06 59 91 87 47
mambabysmile@gmail.com

